

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
De l'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le VINGT-HUIT du mois de FÉVRIER
Commune de Rosnay

Ordre du jour :

- Présentation par la société AKUO du projet modifié de centrale photovoltaïque ;
- Présentation de la société INCOMM qui nous propose un partenariat pour la création et la maintenance du site internet de la commune de Rosnay ;
- Questions diverses

Date de la convocation: 21 février 2022

Étaient présents : Françoise BOUTROY ; Nicolas CARNOYE ; Dominique COUTELET ; Katia DEROUSSY-DUBOIS ; Patricia GIANNETTA ; Fabien GOBRÉAU ; Philippe KHEDADI ; Julien PAUL ; Bérénice ROUSSIN ; Armelle SAGET

Excusés : Pascal CARAVELLA donne son pouvoir à Bérénice ROUSSIN
Françoise BOUTROY donne son pouvoir à Patricia GIANNETTA

Secrétaire de séance : Bérénice Roussin

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le VINGT-HUIT du mois de FÉVRIER, le conseil municipal de Rosnay s'est réuni et a délibéré selon l'ordre du jour mentionné dans la convocation du 21/02/2022.

La séance est ouverte à 19h30.

I. Présentation par la société AKUO du projet modifié de centrale photovoltaïque

Nicolas CARNOYE précise qu'aucune information complémentaire n'a été transmise à la mairie par AKUO depuis la date du dépôt du permis de construire. Il rappelle que le conseil municipal n'a pas vocation à accueillir les débats publics. Pour autant, les réunions publiques n'ayant pas pu se tenir compte-tenu de la situation sanitaire liée au Covid-19, il acceptera les remarques, questions et interventions des administrés présents auprès du représentant d'AKUO.

Matthieu Vulvin, chargé de projet pour AKUO présente le planning prévisionnel et les organes consultés dans le cadre du permis de construire :

- o 05/2021 – dépôt du permis de construire ;
- o 06/2021 – Émission de l'avis de la mairie de Rosnay ;
- o 09/2021 – Fin de l'émission des avis des personnes publiques associées ;
- o Modification du projet ;
- o 03/2022 – Présentation d'un projet modifié et relance de la procédure ;
- o 08/2022 – Fin de la consultation des personnes publiques associées et relance de la procédure ;
- o 10/2022 – Début de l'enquête publique.

Il dit avoir tenu compte des observations reçues et que quatre nouvelles mesures sont exposées et diffèrent du projet initial :

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

De l'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le VINGT-HUIT du mois de FÉVRIER

Commune de Rosnay

- o La zone initialement prévue devant la Ferme du Moulin à Vent est supprimée ; baisse de l'emprise du projet (de 74ha à 69ha) ;
- o Analyse paysagère plus poussée et réalisation d'une carte de co-visibilité ; intégration paysagère des locaux techniques.
- o Nouvelle zone de sylviculture sur les hauteurs de Treslon ;
- o Reconnexion traverse pour la faune.

Certains points ne sont pas encore résolus, comme la présence d'un chemin communal sur l'emprise de la centrale, ainsi que deux propriétaires refusant de mettre leurs terres au service de ce projet. Le projet pourrait alors faire l'objet d'un permis modificatif.

Au cours des débats, il est fait état par des personnes assistant à la présentation que le volet agricole est un prétexte à un projet industriel de grande ampleur.

II. Présentation de la société INCOMM pour un partenariat et la création et la maintenance du site internet de la commune de Rosnay

La commission communication s'est réunie récemment afin de déterminer l'offre la plus avantageuse pour le développement d'un site internet pour la commune.

Après un comparatif entre Incomm et Intramuros, il s'avère qu'Intramuros répondra davantage aux besoins et aux objectifs recherchés. Intramuros est le pendant de l'application mobile et permet d'éviter la double-saisie appli/site. L'offre proposée est également plus intéressante qu'Incomm, qui s'adresse plutôt à des entreprises et propose une offre marketing.

Intramuros application : 240€ HT par an ;

Intramuros site web : 180€ HT par an.

Il est décidé de s'engager avec Intramuros pour la mise en service prochaine du site internet.

III. Questions diverses

- o Devis concernant un défibrillateur – le sujet est différé au prochain conseil municipal ;
- o Bâtiment communal -> le devis pour l'étude de sol a été reçu ;
- o Le toit de l'église va être réparé courant mars ; compte tenu de la pénurie de tuiles, il sera dans un premier temps procédé à un nettoyage/démoussage. ;
- o Une réunion se tiendra prochainement avec le Grand Reims concernant la voirie : les sujets de la rue des Bémonts, rue des Voyeux et rue des Prés Lieux (éclairage, déplacement du panneau et trottoirs) seront abordés par le maire ;
- o Certaines sentes vont être réhabilitées et des panneaux installés pour les identifier. Il faut faire faire 14 panneaux. Le devis datant de plusieurs mois, il va être mis à jour.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 23h21.

Rosnay, le 28 février 2022

Le Maire

Nicolas CARROY

